



Annuler une filiation d'un enfant

Par **Sev3200**, le **08/10/2019** à **13:48**

Bonjour,

Mon conjoint vient de découvrir que sa fille qui va avoir 11 ans au mois de novembre n'est pas sa fille biologique en effet il a appris sa stérilité

Il n'a jamais créé de lien avec cette enfant car il a toujours eu un doute sur sa paternité son ex ayant eu des rapports avec un autre homme au moment qu'elle est tombée enceinte.

Il a effectué des tests en Angleterre qui Confirme à 100 % qu'il n'est pas le père de cet enfant.

Il se sent trahi et pense que son ex ne le prend que pour l'argent étant donné qu'il est fils unique et a beaucoup de bien du côté de ses parents.

Il s'entend très mal avec la mère de cette enfant et souhaiterais annuler l'affiliation d'autant plus qu'il connaît le papa biologique.

qu'es-il possible de faire??

cordialement

Par **youris**, le **08/10/2019** à **18:17**

Bonjour,

Il existe l'action en contestation de filiation devant le tgi, avocat obligatoire.

Mais si votre conjoint a élevé cet enfant pendant 5 ans au moins, la filiation, conforme au titre, n'est plus contestable.

Consultez un avocat.

Salutations